

NOMINATION DANS L'EMPLOI D'INGÉNIEUR EN CHEF DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT DU 2E GROUPE AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

(RETRAITABLES AU GRADE SUPÉRIEUR)

Les conditions statutaires	Peuvent être nommés dans l'emploi d'ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 2 ^e groupe (ICTPE2), les ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'État (IDTPE) ayant atteint depuis au moins un an et six mois le 3 ^e échelon de leur grade.
Les principes de gestion	<p>La nomination dans l'emploi d'ICTPE2 au titre des retraitables au grade supérieur (ICRGS) est une mesure qui consiste, pour un IDTPE s'engageant à partir à la retraite à une date prédéterminée, à le nommer dans l'emploi six mois avant son départ en retraite.</p> <p>Pour être proposés, les IDTPE doivent avoir une ancienneté minimum de cinq ans dans le grade d'IDTPE, tenir un poste de 2^e niveau de fonctions et avoir été promu par le tableau d'avancement classique ou le principalat long.</p> <p>Seront examinés les dossiers des IDTPE qui souhaitent partir à la retraite, qui n'ont pas démérité dans les fonctions qu'ils ont eu à exercer, sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de respecter les conditions statutaires rappelées ci-dessus ; • d'être en position normale d'activité ; • de s'engager par écrit à partir en retraite à une date fixée qui devra être comprise entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021 • que la date de départ ne soit pas postérieure à la date de départ contractée lors de la promotion par le principalat long (hors évolution de la réglementation relative aux dates d'ouverture des droits à pension). <p>La nomination au titre de l'ICRGS est permise sans limite d'âge. Ils sont nommés six mois avant leur date de départ à la retraite au vu de la demande de départ en retraite (au 1^{er} du mois sans que cela conduise à dépasser l'âge limite réglementaire de départ en retraite).</p>
Les textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Décret n° 2005-632 du 30/05/05 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'État du 1^{er} groupe et du 2^e groupe. • Arrêtés fixant la liste des emplois d'ICTPE des 1^{er} et 2^e groupes et leur nombre pour chaque ministère et établissement public.
Le nombre de postes	Le nombre d'emplois offerts dépend des emplois disponibles au regard des arrêtés fixant le nombre d'emplois par ministère et par établissement public (10 à 12 postes au plus)

Date limite de réception par la DRH	15 octobre 2019
Date prévisible de la CAP nationale	18 décembre 2019

COMPOSITION du DOSSIER de PROPOSITION

- la fiche individuelle de proposition établie à l'aide du formulaire joint pour chaque agent proposé. Les fonctions détaillées exercées par l'agent seront précisées et les motifs qui justifient la proposition. Il n'est pas demandé, pour l'ICRGS, de report des appréciations générales.
- le curriculum vitae ;
- la fiche de poste des agents proposés ;
- l'organigramme du service nominatif ;
- la lettre d'engagement de départ à la retraite établie à l'aide du formulaire joint.

Les pièces transmises par messagerie devront respecter le format suivant :

- un fichier « ITPE_ICRGS_NOM_Prénom_FIP.pdf » pour chaque fiche de proposition individuelle ;
- un fichier « ITPE_ICRGS_NOM_Prénom_dossier.pdf » pour chaque agent proposé, regroupant l'ensemble des autres documents du dossier.

TRANSMISSION

Les propositions « **ICRGS** » **seront adressées directement par les services à la DRH/G/TERCO 1/GSC** ainsi que, pour information, au responsable d'harmonisation (MIGT, DAC ou responsable d'harmonisation désignés au chapitre 5 de la circulaire) dont ils relèvent par message électronique à l'adresse suivante : dossiers-promotion-seniorat-itpe.gsc-a-tech.terco-1.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr

DRH/G/TERCO 1/ GSC	Claire PELLETIER – Cheffe de pôle	01 40 81 63 22
	Elsa VIELZEUF – Adjointe à la cheffe de pôle	01 40 81 62 42
	Diane CHAYRIGUES – Instructrice	01 40 81 61 77
	Yolène MARTIN – Instructrice	01 40 81 62 20
	dossiers-promotion-seniorat-itpe.gsc-a-tech.terco-1.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr	
DRH/D/MS3P	Didier BEAURAIN – Chargé de mission d'encadrement pour les ingénieurs divisionnaires, en chef et hors classe des TPE didier.beaurain@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 11 32